

**OFFRE DE FINANCEMENT 1
CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS**

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS
Objet	préfinancer les subventions
Nature	Prêt relais
Montant	950 000.00 EUR
Durée	3 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	<p>Ester + Marge de 1.440% l'an**</p> <p>Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts</p> <p>En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.</p>
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Modalités de remboursement	<p>Paiement trimestriel des intérêts</p> <p>Remboursement du capital in fine</p>
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 24 Mai 2023
Garantie	Néant
Commission d'engagement	950.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

(*) Le taux, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée du prêt relais à la date d'émission du contrat.

Condition de mise en place

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente proposition est formulée sous réserve de l'accord de crédit qui ne pourra être délivré par notre comité des engagements qu'après l'étude de votre dossier.

Sous réserve des inscriptions budgétaires BP 2023

Proposition valable jusqu'au 07 Avril 2023

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par mail au plus tard le 07 Avril 2023 en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

Il est précisé qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de contrat

Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 1 décrite ci-dessus

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de prêt en vigueur, qui comportera les conditions suspensives à son entrée en vigueur et les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

Annexe 1 : liste des pièces à fournir en cas de contractualisation

En cas d'accord définitif entre La Banque Postale et l'Emprunteur, sur le financement envisagé dans les présentes, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous fournir 5 jours ouvrés avant la date de versement des fonds :

- un exemplaire original du Contrat dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur ;
- la délibération ou la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'Emprunteur, et le cas échéant l'arrêté, rendu(e) exécutoire et transmis(e) au contrôle de légalité autorisant le recours au prêt relais, et la personne habilitée à signer ledit Contrat, sauf si une délibération, décision ou arrêté n'est pas requis par les dispositions légales ou réglementaires applicables;
- la ou les autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation ;
- une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du Contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du Contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- le cas échéant, la délibération du budget transmise au contrôle de légalité;
- le cas échéant, une copie de l'arrêté attributif ou de la convention attributive de subvention ou de tout autre justificatif établissant l'octroi de la Ressource en faveur de l'Emprunteur ou concourant à la réalisation du projet et qui serait demandé par le Prêteur.

Ces documents devront être envoyés à l'adresse suivante :

La Banque Postale 115 rue de Sèvres – CP X 215 - 75275 Paris CEDEX 06

Par ailleurs, l'Emprunteur s'engage, dans le délai précité, pour le bon déroulement des opérations sur son prêt relais, à fournir à La Banque Postale les informations suivantes :

- adresse postale exacte,
- numéro codique du comptable public et intitulé précis du poste comptable,
- adresse postale, numéro de téléphone et numéro de télécopie du comptable public,
- nom de la personne à contacter chez le comptable public,
- adresse de la succursale Banque de France dans laquelle est ouvert le compte du comptable public.